

Compte rendu de la réunion C.D.C.H.S. du 22/09/2017

Début de la séance 19h05

Les présents :

Organisation Seissan-Auch, Organisation Aurimont, Organisation Pessan, Organisation Mauvezin APE et RFG, Organisation Montestruc, Organisation d'Auch Les Pas de D'Artagnan, Organisation Astarac Fond Club, Organisation Masseube, Organisation Estang, Organisation Ju-Belloc, Organisation Oxygène32, Organisation Aubiet.

Pour le CDA Bernard Médiamol et la CDCHS, Jacqueline Bonneau, Gilles Martin, Jean Marc Hordiller et Alain Ciccone.

Les excusés :

Organisation de Condom Running Loisir, Saint-Clar, Avezan, Leboulin, Gimont, Vic-Fezensac, Isle-Jourdain, St Antoine, Barran, Marciac, Toujouse, Oxygène32, Montadet.

☐ Alain Ciccone président de la CDCHS accueille et remercie les participants à l'assemblée générale.

BILAN FINANCIER

Jean Marc Hordiller présente le bilan depuis la dernière assemblée générale

Les comptes sont approuvés à l'unanimité ; ils sont à votre disposition sur simple demande au trésorier.

CALENDRIER 2018

Les dates des manifestations pour l'année 2018 sont presque toutes arrêtées.

Une nouvelle course fait son apparition en 2018, sous la forme d'un trail qui doit se dérouler à Lasseran. Masseube revient avec une nouvelle entité organisatrice et Montadet déjà présente en 2017, une date sera reconduite en 2018. Une dernière nouvelle course doit se positionner en janvier, février et se déroulera à Sarrant.

CALORG

Gilles Martin rappelle que sur le site FFA vous pouvez avec l'application Calorg inscrire votre course gratuitement et rentrer dans le calendrier établi par la fédération. Pour les nouvelles organisations Gilles se propose son aide par l'envoi de mots clés et éventuellement par de la documentation.

PUBLICITE SPORTS32

Philippe Fourment, créateur et gestionnaire du site SPORTS32 (<http://www.sports32.fr>), propose de mettre en ligne la publicité, article, affiche et flyer de tous les organisateurs qui le souhaiteraient et cela gratuitement.

Il nous informe aussi qu'un changement du protocole du dépôt de dossier va être mis en place à partir de mi-décembre 2017. L'autorisation que vous demandez deviendrait une déclaration ...

Nous sommes dans l'attente d'informations et de renseignements complémentaires sur la nouvelle façon de procéder et nous vous en ferons part au plus tôt.

QUESTIONS DIVERSES

1/ Mise au point sur le certificat médical :

-pour le coureur non licencié pas de changement, validité d'un an avec mention : "non contre-indication à la pratique du sport en compétition", "de l'athlétisme en compétition" ou "course à pied en compétition".

-pour le licencié, renouvellement du certificat médical tous les trois ans comme démontré dans le tableau ci-dessous.

LICENCE									
Obtention	Renouvellements								
Année N	Année N + 1	Année N + 2	Année N + 3 (renouvellement triennal)	Année N + 4	Année N + 5	Année N + 6 (renouvellement triennal)	Année N + 7	Année N + 8	Année N + 9 (renouvellement triennal)
Certificat médical	Questionnaire de santé	Questionnaire de santé	Certificat médical	Questionnaire de santé	Questionnaire de santé	Certificat médical	Questionnaire de santé	Questionnaire de santé	Certificat médical

2/Mise au point sur les divers challenges organisés. le président de la CDCHS et ensuite le président du CDA réaffirment pour la dixième fois que plusieurs entités peuvent cohabiter mais, seul le Défi Gersois est sous l'égide du Comité Départemental d'Athlétisme.

Fin de séance 19h55

POT de l'AMITIE

La CDCHS reste à votre écoute pour tout problème.

Bien Sportivement
Le bureau de la CDCHS